

Une histoire à finir

Laurent Laplante

Numéro 36, juin–juillet–août–septembre 1989

Maudite langue!

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/20144ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Nuit blanche, le magazine du livre

ISSN

0823-2490 (imprimé)

1923-3191 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laplante, L. (1989). Une histoire à finir. *Nuit blanche*, (36), 32–39.

UNE HISTOIRE À FINIR

Laurent Laplante, observateur privilégié et passionné de la politique québécoise, éditorialiste tous médias, invité par Nuit blanche à participer à ce dossier, a voulu d'abord situer la question linguistique au Québec: «J'ai lu et relu en bouquins et coupures de presse les textes les plus récents, nous dit-il. L'ensemble s'est révélé brillant, outrancier, répétitif, partiel ou partial, parfois exaltant, fréquemment nostalgique. Sans surprise.» Son texte bilan établit les actifs et les passifs de l'histoire linguistique du Québec et de la conjoncture actuelle, sur laquelle son point de vue toujours plus que personnel suscitera sans doute le débat.

*par Laurent Laplante**

PARLEZ-VOUS
CATHOLIQUE ?

Illustration : Patrice Remia

Pendant un certain temps, le français et la religion catholique eurent une histoire commune. À tel point que même les plus jeunes ont dû entendre l'expression : « La langue gardienne de la foi ». C'était, en cet autre temps, la façon d'attacher, de souder ensemble un catholicisme frileux et une langue encore hésitante. De leur appui mutuel, la langue et la foi espéraient tirer une commune survie. Pendant quelques décennies, le calcul connu d'ailleurs une certaine rentabilité : le Québécois solidement unilingue ne pouvait subir les influences délétères du protestantisme anglophone et les paroisses catholiques frônaient infailliblement les sourcils au moindre accent étranger. Place aux croyants francophones !

Vint pourtant le jour où, même unies, la langue et la foi se sentirent faibles devant les pressions adverses. Un certain évêque irlandais du nom de

Bourne (que Satan le tisonne en gaélique s'il le veut !) fut un des premiers à

l'admettre et à tirer sa conclusion logique : puisque les phalanges anglo-protestantes devenaient

par trop populeuses et assimilatrices, ne fallait-il pas unir

toutes les forces catholiques pour opposer une meilleure résistance ? L'unification prévue par cette proposition passait,

on l'aura compris, par l'anglicisation de la population catholique du Québec. « Unis par la religion catholique et par une langue anglaise désormais

commune, Irlandais et Canadiens-français

seront un grand peuple », affirmait Bourne. Gardienne de la foi, la langue française devenait, devant l'urgence, une gardienne qui s'immole.

L'histoire nous rapporte que le grand Bourassa, ce qui nous dispense de donner son prénom, monta en chaire à Notre-Dame de Montréal pour répliquer à Bourne qu'un tel troc nous répugnait.

L'histoire insiste moins sur la suite.

La suite, c'est qu'un certain catholicisme se dissocia de plus en plus clairement, au cours des décennies subséquentes, des intérêts nationaux ou collectifs, selon le vocabulaire qu'on préférera.

Les écoles catholiques du Québec eurent, par exemple, à choisir entre l'accueil de tous les enfants et celui des seuls catholiques. L'intérêt de la religion plaidait ouvertement en faveur d'un accueil sélectif, tandis que l'intérêt national, qui avait à peine conscience de sa propre existence, n'osait guère encore militer en faveur d'une large ouverture à tous. Sans qu'on puisse blâmer l'Église plutôt que la nation ou l'inverse, l'intérêt proprement religieux prévalut. Des milliers d'enfants issus d'autres confessions religieuses prirent ainsi le chemin de l'école anglaise. Leur venue contribua à doter le Protestant School Board of Greater Montreal d'une force aussi réelle qu'injustifiée et à lui laisser un espace socio-politique vite converti en droit acquis. Lorsque l'influence religieuse commença enfin à refluer, il était tard. Caché,

comme aujourd'hui, derrière le temple, le PSBGM assimilait.

Avant d'accuser ces générations d'avoir gravement manqué de clairvoyance, rappelons-nous ceci : à cette époque, la forte natalité des francophones voilait encore l'anglicisation scolaire des Néo-Québécois et faisait oublier aux écoles publiques françaises qu'elles auraient pu et dû accueillir tout le monde.

La langue se trouve un autre défenseur

Dans les années 50, on entendait de déprimants diagnostics. D'autant plus déprimants qu'ils étaient justifiés. Notre niveau d'instruction nous vouait aux emplois de seconde zone. Une infime minorité de nos jeunes s'approchaient de l'instruction collégiale. Nous formions, peuple de porteurs d'eau et de scieurs de bois, une sorte d'arrière-pays canadien dans maints secteurs de recherche et d'innovation. Le libéralisme d'allure féodale toléré par Taschereau comme par Duplessis et le repli de l'école française sur des positions socialement, culturellement et religieusement défensives avaient fait leur œuvre. Menaud semblait destiné à être de moins en moins maître et de plus en plus draveur.

Heureusement, survint la Révolution tranquille. Elle fut avant tout, de l'aveu même du « père de la nationalisation de l'électricité », la réforme de l'éducation. Nul d'ailleurs ne peut s'y méprendre : l'État québécois, qui traversa sa puberté au cours des années 60, doit à peu près tout ce qu'il est à ce virage éducatif. De l'instruction naquit la fierté et la fierté mène à tout.

En ouvrant l'école à tous, en maintenant les jeunes plus longtemps en atmosphère d'apprentissage, le Québec enclenchait cependant un processus exigeant : il faudrait tantôt satisfaire aux exigences d'une jeunesse plus instruite. À cet égard, Hydro-Québec fut à la fois un signe avant-coureur et l'objet des premières pressions : puisque les universités québécoises produisaient désormais des centaines d'ingénieurs, il fallut bien leur faire de la place. Québec, qui faisait construire Bersimis et Carillon, dut construire lui-même Manic-Outardes.

Brûlons les étapes. Les Québécois, plus instruits, plus gourmands, eurent de plus en plus le goût de diriger eux-mêmes leurs destinées. Ils mesurèrent le rattrapage à effectuer et ils décrétèrent, sur le ton péremptoire des convertis récents, qu'il fallait rendre le Québec aux Québécois. Cela voulait dire, entre autres choses, affirmer le français. La boucle était bouclée : né à toutes fins utiles d'une réforme de l'éducation, le nouvel État québécois pesait de tout son poids en faveur des francophones instruits. Des grincements, forcément, se firent entendre : certains, qui se réjouissaient de voir Québec leur préparer une main-d'œuvre plus instruite, changèrent de mine en voyant les francophones aspirer désormais au commandement.

Langue contre démocratie

La décennie 1960 s'acheva sur la défaite du gouvernement Bertrand. Elle s'acheva surtout sur une collision : entre un pouvoir politique qui prétendait maintenir et ▶



même consolider le « libéralisme dans l'école » et une société québécoise qui commençait à percevoir les enjeux. Homme sincère entre tous, Jean-Jacques Bertrand s'était mis dans la tête qu'une démocratie doit laisser à tous les parents, qu'ils soient ici depuis deux heures ou deux siècles, le choix de l'école. Les Québécois, qui comprenaient enfin ce que ce « libre-choix » avait fait *contre* le français depuis cinquante ans et qui entrevoyaient depuis quelques courtes années ce qu'une école publique francophone ouverte à tous pourrait faire *pour* le français, n'acceptèrent pas la Loi 63 de Jean-Jacques Bertrand.

Ce qui suit incite à penser que nous piétinons depuis vingt ans. Jugement excessif, mais non sans fondement, hélas ! De 1970 à 1976, en effet, deux régimes Bourassa se succèdent, qui prétendent tous deux, tout comme celui que nous traversons et celui que nous devons encore traverser, faire oublier les questions culturelles et linguistiques à force de prospérité économique. Généralement satisfaite des cures que lui assurent les gouvernements Bourassa, la société québécoise ne redevient fiévreuse qu'au moment où l'équipe libérale fait mine de ramener dans les mœurs courantes le libre choix de l'école ou même un libre choix dans l'affichage. Quand le gouvernement Bourassa recule en faisant semblant d'avoir été simplement distrait, notre société retourne à son calme.

J'oublie un interrègne ? Certainement pas. Il dura de 1976 à 1985, moins longtemps si l'on s'en tient à la période dynamique de ce régime. Le Parti québécois, qui fut pour la Révolution tranquille un héritier plus légitime que les libéraux de Robert Bourassa, a, comme elle, jeté tout son poids dans le réaligement de la société québécoise selon des paramètres *français*. Il l'a fait, malheureusement, alors même que son appareil politique perdait contact avec le *pays profond*. La population du Québec, au moment même où elle cessait de se reconnaître dans le Parti québécois, a eu le sentiment que ce gouvernement bardé de théories avait trouvé la bonne politique linguistique et que le sort du français était désormais assuré. Les manifestations n'étaient plus nécessaires, puisque les organismes gouvernementaux prévus par la théorie veillaient désormais au grain. Pris et examiné en lui-même, le bilan législatif du Parti québécois ne mérite donc guère de reproches ; il a débouché, cependant, sur une série d'effets pervers du fait que le Parti québécois légiférait sans mettre la société dans le coup. Devenu lointain, le Parti québécois a donné l'impression qu'il s'occupait de tout et qu'il n'avait pas besoin de conseils ou de soutien. Le français eut une législation, mais cette législation endormit la nation dans une trompeuse sécurité.

La suite des événements devait pourtant nous rappeler cette constante : nulle conquête du français en terre d'Amérique n'est jamais définitive. Surtout depuis que craquent nos ultimes défenses constitutionnelles.

Le dur apprentissage d'un nouveau régime

Nos cousins français parlent beaucoup de leur 1789, qui n'a pourtant pas ébranlé les colonnes du temple, tandis que les Canadiens ne parlent guère de ce rapa-

Que savons-nous de la langue hors l'expérience quotidienne de la parole ? Il est surprenant de constater que, dans l'éternel débat qui agite périodiquement la société québécoise, la validité des arguments avancés pour défendre l'une ou l'autre option n'est jamais mise en doute. Depuis le jugement de la Cour suprême sur l'inconstitutionnalité de la Loi 101 en matière d'affichage, est-il un journaliste qui n'ait stigmatisé la médiocre qualité du français parlé au Québec, arguant qu'il s'agit là d'une menace pesant au moins aussi gravement que l'affichage bilingue sur la survie de notre langue ? La longévité de ce curieux argument semble inversement proportionnelle à sa valeur. Diane Vincent, sociolinguiste à l'Université Laval, explique que les notions de dégradation et de qualité n'ont aucun sens en linguistique car elles postulent un âge d'or que la langue ne connaît pas en raison de sa constante évolution. « L'idée qu'à certaines époques on parle bien n'a aucun sens, c'est une illusion. À toutes les époques, surtout pour le français qui est la langue la plus normée, la plus policée au monde, on a décrit la piètre qualité de la langue. » Le prétendu relâchement du français parlé la fait bondir : « La langue populaire est aussi réglementée que le français standard et comporte quoi qu'on en dise très peu de différences par rapport à celui-ci. En quoi une structure linguistique pourrait-elle être plus relâchée qu'une autre ? » L'analyse et la comparaison des différentes variétés d'une même langue montre que la stigmatisation de certaines d'entre elles relève de la seule idéologie de classe.

Si on continue à mal parler, personne va nous comprendre... Dans la foulée, Diane Vincent crève le mythe du français international, autre utopie généralement brandie à la suite de l'argument précédent. La dialectalisation du français québécois, qui le rendrait incompréhensible du reste de la francophonie, serait en partie responsable de l'intégration de la majorité des immigrants à la communauté anglophone. Comme si l'anglais échappait (par quel miracle ?) à la variation régionale et internationale... « La francophonie constitue un ensemble économique et politique plus que linguistique et n'existe pas davantage que l'anglophonie », précise Mme Vincent. D'une part, aucune langue n'est internationale et, d'autre part, personne n'est confiné à un seul registre de langue, quel qu'il soit. « Les gens qui ont des visées internationales — c'est une faible partie de la population — deviennent des professionnels de l'adaptation. Je ne crois pas à l'incompréhension linguistique ; le contact avec l'autre, qu'il soit sénégalais ou chinois, est toujours possible quand on a suffisamment de motifs d'entrer en communication. »

triement de la Constitution qui a pourtant modifié en profondeur nos équilibres socio-politiques. Le parallèle est caricatural, mais il contient passablement de vrai.

Ici, en tout cas, tout a changé. Le parlement central, qui constituait le pouvoir ultime, est désormais soumis à la surveillance de la Cour suprême qui peut invoquer contre lui — et qui invoque de fait contre lui — la charte des droits. Le parlement québécois, tout comme le parlement fédéral, a désormais droit à *l'avant-dernier* mot, pas au dernier.

Même virage dans le partage des pouvoirs. Alors que Québec a toujours protesté avec véhémence et un certain succès contre les intrusions fédérales



Illustration : Patrice Remia

Les deux solitudes

dans le champ de l'éducation, rien ne protège désormais l'éducation québécoise contre les visées du gouvernement central. Il suffira qu'Ottawa lance contre le Québec telle ou telle disposition de la charte des droits, par exemple le droit d'un diplômé à la parfaite mobilité à travers le Canada, pour que le gouvernement central se charge de l'orientation de l'éducation et impose à toutes les provinces des programmes éducatifs interchangeables. Il a d'ailleurs commencé à le faire au niveau collégial en finançant des « centres d'excellence » sur lesquels Québec n'exerce aucun contrôle véritable.

Langue et culture n'échappent certes pas aux conséquences de ce virage que nous avons collectivement effectué dans l'inconscience la plus totale. Car ce fut le cas : nous avons voté en faveur d'un certain rapatriement de la Constitution et nous n'avons jamais demandé à notre adoré Trudeau ce que recelait ce rapatriement. Nous découvrons aujourd'hui que Québec ne peut à peu près plus invoquer en sa faveur le partage constitutionnel des pouvoirs. Et nous découvrons que, *même s'il le voulait*, Robert Bourassa ne peut pas aller très loin dans la défense du français. Si, par exemple, il utilisait la clause dérogatoire aussi globalement qu'on l'incite à le faire, je suis, hélas !, prêt à parier que le Canada anglais, l'Ontario en tête, ferait sauter cette disposition dans les plus courts délais. En matière de culture et de langue, Robert Bourassa n'est pas seulement analphabète, il est, en ▶



photo : A.M. Guérineau



photo : A.M. Guérineau

À Québec, février 1989

outre, désarmé. On devrait s'en rendre compte en voyant ce qui reste des gestes législatifs posés par l'équipe politique précédente qui, à côté d'agaçants défauts, avait le mérite de comprendre quelque chose à ce dossier.

Surtout, l'attitude de notre minorité anglophone devrait nous éclairer. Si, en effet, elle a modifié radicalement sa stratégie, si elle se dresse sur ses ergots, si elle prétend donner à la société francophone des leçons de tolérance et de respect des droits, c'est qu'elle sait pouvoir compter désormais sur de nouvelles règles du jeu. Elle sait qu'elle gagnera tout ce qu'elle désire, tout simplement parce que le rapatriement de la Constitution, sans que nous l'ayons compris, a modifié en profondeur les valeurs de référence et donc les règles de l'arbitrage. Rien de moins.

J'ajoute à l'inquiétude. La seule grande victoire que le Québec ait remportée en matière linguistique, c'est l'intégration des jeunes immigrants à l'école française. Or, la prochaine question adressée à la Cour suprême portera vraisemblablement là-dessus : « Est-ce que la charte des droits ne garantit pas à tous les parents le droit d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix ? » Et la Cour suprême, qui a vu dans l'affichage un droit fondamental contenu dans la charte, affirmera sans l'ombre d'un doute que le libre choix de l'école constitue pour les parents un droit fondamental. Dès lors se rétablira ce que j'appellais plus haut le *libéralisme scolaire*. Après l'avoir mis en veilleuse pendant presque trente ans, après avoir vu à quel point tout change quand un État mise sur une culture, une langue et donc une école, nous devons assister à la remontée de l'école anglaise. Certaines règles démocratiques auront prévalu, mais elles auront joué contre le fait français.

Et l'espace francophone mondial ?

Bilan menaçant ? Assurément. Je ne fais pas partie de ceux qui arguent de nos trois siècles d'existence pour nous en promettre aisément trois autres. Bilan d'autant plus menaçant que la France tend aujourd'hui à redéfinir sa francophonie de façon assez étroitement hexagonale. Pour mieux remplir un rôle mondial, Paris, en effet, va distinguer de plus en plus entre ses activités *internes* et donc menées en français et ses gestes *externes* qui utiliseront l'anglais, selon l'expression d'Alain Minc, comme « langue véhiculaire ». La France privilégie ainsi, c'est son droit et ce pourrait être sa naïveté, ses intérêts proprement nationaux.

« Nous avons appris la parole
Nous ne la perdrons pas en un jour
Nous avons appris la mémoire
Et la mémoire ne retournera plus au silence
(...)

Nous avons appris la fierté
Et la fierté est une chose
Sauvage et intraitable
Une fois qu'on l'a conquise. »

Pauline Harvey,
« Montréal français », *Lèvres urbaines 16*.

Repères historiques

1759 Victoire de Wolfe sur Montcalm à la bataille des Plaines d'Abraham.

1763 Traité de Paris abrogeant les droits français et le libre exercice de la religion catholique.

1774 L'Acte de Québec, pour parer à la menace révolutionnaire américaine, rétablit les droits du français.

1837-1838 Insurrection armée puis répression militaire dans le Haut et le Bas-Canada.

1839 Rapport Durham prônant l'abrogation des droits du français et la reprise des politiques d'assimilation.

1840 Par l'Acte d'Union, l'anglais devient la seule langue officielle. Immigration massive des Canadiens français aux États-Unis.

1848 Devant la menace américaine, rétablissement de l'usage du français dans les cours de justice et au Parlement.

1867 L'Acte de l'Amérique britannique du Nord reconnaît le français comme langue officielle au Parlement d'Ottawa. Le français et l'anglais sont reconnus comme langues d'usage au Québec.

1910 Le Parlement du Québec décrète le bilinguisme dans les services publics.

1912 Le Parlement de l'Ontario décrète que l'anglais est la seule langue d'enseignement dans les écoles publiques, éliminant l'enseignement du français.

1927 Attribution du Labrador à Terre-Neuve par le Conseil privé de Londres.

1936 Introduction de la monnaie bilingue.

1937 Loi accordant priorité au texte français dans l'interprétation des lois et règlements du Québec (rappelée sous la pression des juges et de la minorité anglophone).

1948 Adoption d'un drapeau québécois.

1960 Création du Rassemblement pour l'Indépendance nationale (R.I.N.).

1963 Premiers actes de violence du Front de Libération du Québec.

Il en résulte pour nous et pour certains pays africains une nouvelle urgence : que faire si la contribution de la France aux revues et aux congrès internationaux emprunte de plus en plus souvent la langue anglaise ? Bien sûr, Paris niera tout pendant un certain temps, mais les propos de Minc dans *La grande illusion* et la bénédiction donnée par l'Institut Pasteur à la rédaction anglaise de ses textes scientifiques parlent plus fort que les dénégations diplomatiques. À notre nouvelle fragilité interne s'ajoutera, sous l'œil sec de Paris, un grave rétrécissement de l'espace francophone international.

Un bilan menaçant n'est quand même pas, du moins pas aux yeux de ceux et de celles qui tiennent au français, un motif suffisant pour abdiquer. On aura compris, au passage, que je me dispense d'argumenter avec ceux qui se disent qu'après tout peut-être le français ne vaut pas tout le mal qu'on se donne pour lui. Ceux-là n'ont pas à nous préoccuper :

1967 Fondation du Mouvement Souveraineté-Association.

1968 Émeutes à Saint-Léonard lorsque la commission scolaire élimine l'anglais comme langue d'enseignement.

1969 Le gouvernement du Québec établit le principe de la liberté de choix de la langue d'enseignement (Loi 63). Vives protestations.

1970 Crise d'Octobre. État d'insurrection appréhendée décrétée par le gouvernement fédéral et Loi des mesures de guerre.

1973 Le Parti québécois devient l'opposition officielle.

1974 Adoption de la Loi 22 sur la langue. Vives protestations des nationalistes pour qui la loi est trop tiède.

1976 Élection du Parti québécois.

1977 Adoption de la Loi 101 qui limite l'accès à l'école anglaise, impose des programmes de francisation aux entreprises, prohibe l'affichage anglais dans les endroits publics et décrète que le français est la seule langue officielle du Québec.

1980 Référendum. Défaite du OUI qui ne recueille que 40 % des voix.

1984 Subventionnée par Ottawa, Alliance Québec s'attaque à la Loi 101 par les tribunaux.

1986 La Loi 58, parrainée par Claude Ryan, accorde l'amnistie aux élèves illégalement admis dans les écoles anglaises. La Loi 142, quant à elle, accordait à toute personne d'expression anglaise des services de santé et des services sociaux.

1987 Accord du Lac Meech qui reconnaît la « société distincte ». (Non encore ratifié par toutes les législations provinciales).

1988 Jugement de la Cour suprême du Canada invalidant une partie de la Loi 101 sur la langue d'affichage.

1988 Adoption de la Loi 178 qui suscite des réactions négatives tant chez les francophones que chez les anglophones.

1989 Le Mouvement Québec Français organise la plus importante manifestation à se tenir sur la langue au Québec.

ils suivront toujours le char du plus fort. Si le français fait partie des puissances, ils paieront tribut au français ; si le français d'ici doit mourir, ils liront sans doute l'avis de décès dans leur journal anglais préféré...

De trois hypothèses

Trois voies demeurent ouvertes, dont une seule constitue une hypothèse valable. Trois scénarios, dont le plus exigeant est le seul digne d'une nation, d'une culture et d'une langue.

Le premier scénario, maintes fois évoqué, fait du Québec la prochaine Louisiane. Il suffit, dans cette hypothèse, de laisser le libéralisme culturel, scolaire et linguistique déferler sur nous comme il l'entend pour que Montréal s'anglicise et pour que seul l'arrière-pays continue d'accorder la première place au français. Comme Montréal accapare la part du lion

dans l'immigration, une telle évolution devrait, pour peu que le pouvoir politique québécois continue à se taire ou soit muselé, donner des résultats rapides. Scénario plus réaliste qu'on ne le croit. Cruellement, même nos louables générosités face aux immigrants et aux réfugiés joueront alors contre nous.

Le deuxième scénario nous aligne sur Jérusalem et donc aussi, n'en déplaise aux Sionistes, sur Prétoria. Comme nous souffrons de dénatalité au même titre que la partie juive d'Israël, comme les éléments plus récents et plus aisément *anglicisables* de notre population croissent plus rapidement que les éléments plus spontanément francophones de notre démographie, de la même façon que la population arabe d'Israël croît plus vite que la population juive, nous sommes, Israël et nous, guettés par la même tentation : celle de recourir à l'État et à ses interventions de plus en plus draconiennes pour assurer la survie de notre identité culturelle et linguistique. Ou bien, en effet, Israël demeure un État démocrate et il sera tantôt majoritairement arabe et non plus juif ; ou bien Israël se cramponne à son identité d'État hébreu et défranchise, tout comme le fait Prétoria, un nombre croissant de ses citoyens issus d'une autre culture.

Québec, dans ce deuxième scénario, est coincé dans la même alternative. Ou bien il respecte les droits fondamentaux de la personne comme les définit la Cour suprême et il assiste à la dilution de son identité ; ou bien Québec utilise toutes les clauses dérogatoires imaginables pour retarder l'anglicisation. Il glisse alors, indépendamment des réactions qui s'ensuivront dans le Canada anglais, vers des mesures de moins en moins défendables du point de vue des valeurs démocratiques. Déjà, admettons-le, plusieurs d'entre nous, comme de nombreux Israéliens, se sentent mal à l'aise à l'idée de suspendre des droits fondamentaux.

Le seul scénario acceptable est le plus exigeant. Il est aussi remarquablement *simple*. Il ne requiert, en effet, pour nous permettre d'aborder le 21^e siècle avec optimisme, que deux conditions : l'une est qu'existent toujours des francophones en nombre suffisant ; l'autre, que ces francophones aient quelque chose à dire et tiennent à le dire. L'État, dans ce scénario, ressemble à l'eau dans le café : elle est strictement indispensable, mais elle ne suffit pas...

Pour que les Québécois francophones existent en nombre suffisant, il faut les *faire*. D'abord, en devenant enfin une de ces inimaginables sociétés où les femmes sont si égales qu'elles n'ont plus à choisir entre maternité et carrière. Un certain nombre des femmes choisiront alors à la fois la carrière et la maternité. Ce ne sera pourtant, on s'en doute, qu'une solution partielle. ▶

« Nous sommes toujours aux extrêmes. Notre identité et nos valeurs sont contrastées, contradictoires. Nous collectionnons les paradoxes. (...) Il nous faut une culture dont la vitalité soit assez grande pour que le fait de parler français devienne un plus au lieu d'un moins. » Ginette Paris, « Un peuple jeune, heureux, original », *Le syndrome postféren-daire* (Stanké).

L'autre façon de *faire des Québécois*, ce sera d'accueillir avec une amitié croissante et une incomparable qualité de vie ceux et celles qui viennent se joindre à nous. Jamais, en effet, nous n'offrirons à l'ensemble des nouveaux Québécois les mêmes possibilités de succès *quantitatif* que l'Amérique anglo-saxonne. Donc, qualité.

Le nombre de francophones ne suffira pourtant jamais. Nous n'existerons de façon significative, nous n'existerons même *tout court* que si ces francophones se redécouvrent à la fois quelque chose à dire et le goût incœrcible de le dire. Là-dessus, c'est le François Hébert de *Liberté* qui a raison : « Nous parlons encore français, mais nous n'avons pas grand-chose à dire. Collectivement, nous végétons. Plus rien pour nous n'a de prix, sinon l'argent. C'est chacun pour soi. En ces lignes, voici *ma* version de *notre* désarroi ». En somme, il serait temps que nous cessions de défendre la langue, la langue et la langue, pour nous intéresser enfin à ce qui fonde cette langue, à ce qui l'irrigue, à ce qui lui donnerait force et fécondité. En termes brutaux, traduisons ainsi : le français ne mérite pas d'être sauvé s'il n'a rien à dire.

Or, notre culture mérite-t-elle aujourd'hui qu'on garde une langue en état de marche strictement pour exprimer et faire vivre cette culture ? Voilà la question.

« Gulliver tenu en échec par plus petits que lui, tel m'apparaît aujourd'hui le Québec posttréfendaire. (...) On nous a très habilement ficelés, reconnaissans-le. Extérieurement, il nous est à peine possible, en ce moment, de bouger un orteil ou d'abaïsser la mâchoire pour émettre le moindre son sans qu'on nous accuse d'érafler un droit individuel ou une minorité ! (...) À ses liens, on vient d'ajouter un bâillon : il n'y aura ni commission parlementaire ni débat public sur la crise du français. (...) Centre Paul-Sauvé, Montréal, 18 décembre 1988 : grande manifestation d'appui à la Loi 101. Épaules contre épaules, comprimés au point de ne plus faire qu'un avec son grand corps allongé (...) Entre la chair et l'os de ce grand corps ankylosé que nous réchauffions de nos 20 000 corps, j'ai cru un moment sentir, comme Félix, s'insinuer les premiers frémissements trop longtemps comprimés d'une colère tranquille et déterminée. De celles qui finissent souvent, en histoire, par remettre les hommes debout et les peuples en marche. » Hélène Pelletier-Baillargeon, « Gulliver entravé », *Le syndrome posttréfendaire* (Stanké).

Mon sentiment, c'est qu'à force de ne parler que de la langue, nous n'avons pas vu que cette langue n'était plus entée sur une culture. Linguistiquement et culturellement, nous ressemblons aux catholiques québécois : ils sont catholiques de nom et parlent toujours la *langue* catholique, mais ils pratiquent désormais le libre-examen protestant, trient à leur gré dans le dogme et la morale catholiques, font ainsi partie à tout jamais de la *culture* protestante. La *langue* fait illusion. Sans pourtant rien sauver.

Une langue, c'est beau. S'il y a des parlants. Mais, surtout, si ces parlants ont quelque chose à dire. Peut-être sommes-nous en train de nous battre pour une coquille. Et peut-être cette coquille est-elle vide. ■

Laurent Laplante

WATCH TA LANGUE!

Revue Liberté (y), mars 1987 ;
101 cents

Ceux et celles que l'on s'attendait à voir au générique de ce survol ont, de fait, répondu à l'appel : Pierre Vadeboncoeur, Lise Bissonnette, François Hébert, Jean Éthier-Blais, Gaston Miron, Yves Beauchemin, Charles Castonguay, Jean Larose, Gary Caldwell... Agréable constatation, ces têtes connues parviennent encore, à propos d'un thème que l'on croyait à jamais vidé de sa sève, à ragaillardir la réflexion. Comme quoi les esprits profonds n'ont pas besoin du nomadisme pour se renouveler.

Autre constatation, l'équipe réunie par *Liberté(y)* autour de la question linguistique en a profité, sans effort et sans artifice, pour passer en revue toute la vie québécoise : l'actuelle nostalgie, la dénatalité, la montée des taux de suicide, le poids de la culture américaine, le malaise face aux interdictions, la place des immigrants, le silence des jeunes, la nouvelle loquacité de la minorité anglophone, le rôle de l'État... On aurait voulu démontrer que la langue occupe, à tort ou à raison, le rôle central dans la construction de notre univers personnel et collectif qu'on n'aurait pas agi autrement. La beauté, c'est que cette conclusion s'impose d'elle-même. Si elle fut planifiée, le planificateur s'est habilement effacé.

En 70 pages, un superbe survol de ce que pensent une quinzaine de personnes qui furent de toutes les réflexions, de beaucoup de luttes et qui, aujourd'hui, hésitent à engager l'avenir. ■

Laurent Laplante

Alain Minc

LA GRANDE ILLUSION
Grasset, 1989 ; 29,95 \$

De cette dernière provocation d'Alain Minc, les Européens retiendront sans doute autre chose que les Québécois. Et les deux collectivités auront également raison.

L'Europe des 12, déclare Minc, entrera en 1992 dans une ère infiniment plus « libérale » que celle qu'inaugure ici le libre-échange canado-américain. Le médecin de Rome pourra, par exemple, venir s'installer à Paris pour y pratiquer sa profession. On passera d'un pays à l'autre en ne respectant que la moins exigeante des douze normes aujourd'hui en vigueur. Et pourtant, ajoute Minc, l'Europe n'a encore rien fait pour harmoniser les cultures, pour se donner une véritable unité politique et surtout pour définir, à un niveau supérieur, un nouvel État-providence.

Cela intéressera sans doute les Québécois : ils y trouveront la preuve qu'il existe, contrairement à ce qu'on nous a sérénadé, plus d'une façon de libéraliser les échanges. Mais les Québécois seront beaucoup plus intéressés (et choqués) par ce que propose Alain Minc en matière linguistique. Il faudrait, en effet,

déclare Alain Minc, que l'Europe des 12 accepte de fonctionner en anglais. Pour parvenir à ce résultat, il faut qu'en France comme ailleurs on enseigne l'anglais dès la maternelle et qu'on range même cet apprentissage aux côtés de l'orthographe et des mathématiques.

Selon Minc, la France ne court aucun risque à privilégier ainsi l'anglais comme « langue véhiculaire ». ■

Laurent Laplante

Jean-Paul Marchand
MAUDITS ANGLAIS!
Stanké, 1989; 13,95 \$

Jean-Paul Marchand, Franco-Ontarien, ne comprend pas la réaction des anglophones du Québec — et du Canada — face à la Loi 178 et à l'application de la clause nonobstant, surtout lorsqu'ils prétendent avoir été humiliés : « Les Franco-Ontariens seraient très heureux d'avoir seulement le quart des droits que possèdent les anglophones du Québec. [...] Jamais les Anglo-Québécois n'ont connu l'abolition de leurs droits fondamentaux, même sous la Loi 101. Ce n'est pas le cas pour les Franco-Ontariens. Notre histoire à nous commence avec l'interdiction complète de nos droits les plus essentiels. » [...] Ainsi, avec les lois restrictives imposées en Ontario depuis 1885, nous pouvons parler de plus d'un demi-siècle d'oppression au cours duquel parler le français en Ontario fut une espèce de crime. »

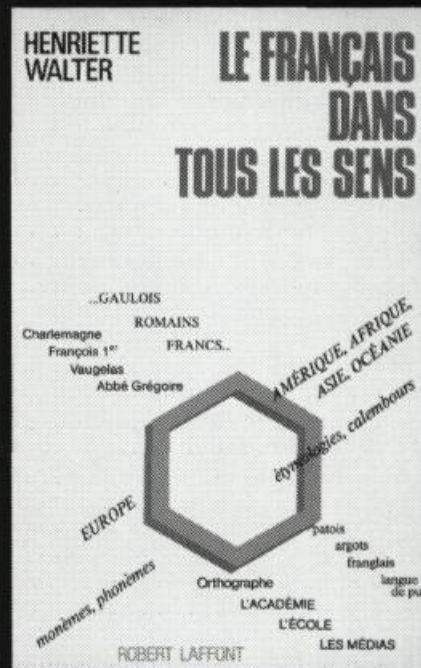
Cependant, l'essai de Jean-Paul Marchand ne peut être réduit à un plaidoyer en faveur des Franco-Ontariens. *Maudits Anglais!* tente de démontrer que, partout au Canada et y compris au Québec, les francophones sont en voie de s'assimiler. Situation, il va sans dire, sans commune mesure avec celle des Anglo-Québécois qui, eux, ne sont ni minoritaires au Canada, ni même menacés au Québec. Si cela semble simple et élémentaire, alors comment expliquer le verdict de la Cour suprême sur la langue d'affichage au Québec, et surtout, *l'hystérie* des Anglo-Québécois ?

À ce sujet l'auteur répond que : « La minorité anglaise du Québec est l'extension d'une volonté politique canadienne anglaise qui cherche avant tout à réimposer sa vision et à faire du Québec une province comme les autres. [...] Il suffit de regarder la situation déplorable des francophones hors Québec pour se rendre compte de l'inconscience absolue des anglophones envers les francophones au Canada. Cette inconscience a fait son chemin et maintenant elle est rendue au cœur même du Québec français. Après avoir écrasé les francophones hors Québec, pourquoi se retiendraient-ils maintenant à l'égard des Québécois ? Les anglophones du Québec peuvent-ils être différents des Anglais du reste du pays ? Pourquoi le seraient-ils ? Ils appartiennent à la même majorité. »

Voilà donc une sérieuse mise en garde. Si les Québécois francophones ne veulent pas subir le même sort que les autres francophones du Canada, ils devront, sans tarder, réinstaurer la Loi 101, lui redonner de la fermeté, et surtout, l'assortir d'une volonté politique assurant son application. ■

Alain Lessard

LE FRANÇAIS
DANS TOUS LES SENS
Henriette Walter

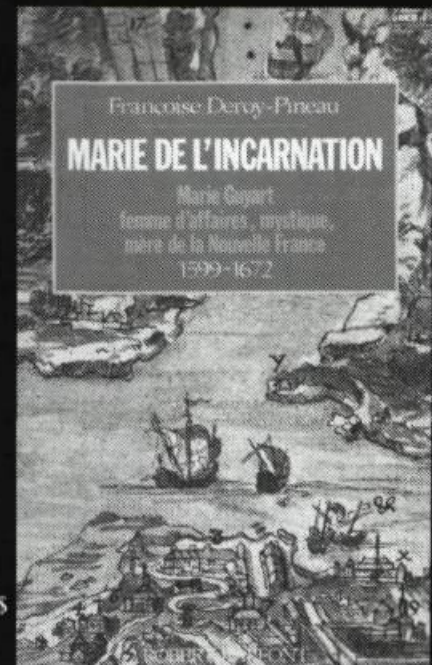


384 pages - 29,95 \$

Un véritable outil de réflexion sur le français d'aujourd'hui

Nouveauté du même auteur:
Les Mots sans-culottes

MARIE DE L'INCARNATION
Françoise Derooy-Pineau



312 pages - 19,95 \$

Un portrait hors du commun d'une femme exceptionnelle

ROBERT LAFFONT
Des livres
ouverts sur la vie!

